



---

**Commission économique pour l'Europe**Comité de l'innovation, de la compétitivité  
et des partenariats public-privé**Groupe de travail des partenariats public-privé****Quatrième session**Genève, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté révisé<sup>1</sup>  
de la quatrième session**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 1<sup>er</sup> décembre 2020, à 10 heures<sup>2</sup>.**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Débat d'orientation : transversaliser le modèle des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population.
4. Examen des travaux menés depuis la troisième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 3 et 4 décembre 2019.
5. Plan d'activités pour 2020-2021.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport sur la quatrième session.

---

<sup>1</sup> Les membres des délégations qui participent à des réunions tenues au Palais des Nations devront s'inscrire en ligne et remplir le formulaire d'inscription téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.unece.org/ppp/wpppp4.html>. Il leur faut, avant la réunion (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève), se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Prégny, 8-14, avenue de la Paix, pour se faire délivrer un badge. Les membres des délégations pourront obtenir un complément d'information sur le site Web de la CEE, à l'adresse suivante : <https://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>.

<sup>2</sup> Deux séances hybrides de deux heures chacune auront lieu les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2020, entre 10 heures et midi. La participation en personne est soumise à des restrictions, et les représentants sont encouragés à assister aux séances en ligne.



## II. Annotations

### Point 1. Adoption de l'ordre du jour

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire annoté révisé	ECE/CECI/WP/PPP/2020/1/Rev.1	Décision

1. Le Groupe de travail adoptera l'ordre du jour de sa quatrième session.

### Point 2. Élection du Bureau

2. Le mandat des membres du Bureau élus à la deuxième session en 2018 arrivera à terme à la prochaine session. Si ces membres souhaitent continuer d'exercer leurs fonctions pour un nouveau mandat de deux ans, ils doivent être réélus. Les représentants peuvent élire des membres supplémentaires désignés par les gouvernements au Bureau du Groupe de travail des partenariats public-privé pour un mandat de deux ans.

### Point 3. Débat d'orientation : transversaliser le modèle des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population

3. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres examineront les travaux en cours et leurs objectifs de transversalisation du modèle des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population. Le débat sera organisé en séances distinctes, comme suit :

#### A. La contribution de la méthode d'évaluation à la notation et l'évaluation des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population

a) Comment la méthode d'évaluation peut-elle contribuer à la progression vers la réalisation des objectifs de développement durable et à l'exécution d'un plus grand nombre de projets d'infrastructure de haute qualité ?

b) Comment la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le SIF-SOURCE<sup>3</sup> peuvent-ils coopérer à la mise en œuvre de l'élément d'autoévaluation prévu dans la méthode d'évaluation ?

c) Comment appliquer la méthode d'évaluation à une plus grande échelle afin qu'elle produise davantage d'effets ? Les autres commissions régionales et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU peuvent-ils, par exemple, participer à sa diffusion ? Existe-t-il un moyen d'utiliser la méthode pour évaluer plusieurs projets à la fois ?

#### B. Séance spéciale sur les lignes directrices relatives aux projets de valorisation énergétique des déchets réalisés dans le cadre de partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population dans l'optique de la transition vers l'économie circulaire

Étant donné l'intérêt que les États membres ont manifesté pour les contributions des organes subsidiaires de la CEE au thème du débat de haut niveau de la soixante-neuvième session de la Commission en avril 2021, à savoir la promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE, il est proposé d'organiser une séance spéciale consacrée à la contribution des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à la transition vers l'économie circulaire et, à cette

<sup>3</sup> La CEE s'est associée à la Sustainable Infrastructure Foundation (SIF) afin d'étudier l'utilisation de SOURCE plateforme multilatérale pour des infrastructures de qualité, comme plateforme de l'élément d'autoévaluation.

occasion, d'examiner les lignes directrices relatives aux projets de valorisation énergétique des déchets réalisés dans le cadre de partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population dans l'optique de la transition vers l'économie circulaire.

a) De prime abord, le secteur de la valorisation énergétique des déchets semble pleinement compatible avec l'économie circulaire, mais l'est-il vraiment ?

b) Que devraient faire les gouvernements, les villes et les autres autorités pour faire progresser les principes de l'économie circulaire dans les différents projets d'infrastructure réalisés dans le cadre de partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population, y compris les projets de valorisation énergétique des déchets ?

c) Comment les pays dotés de bonnes pratiques qui échangent des données d'expérience, comme indiqué dans les lignes directrices et selon des modalités propres à chacun ont-ils amélioré les politiques de gestion des déchets en adoptant les meilleures pratiques des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population ?

4. Le programme détaillé du débat d'orientation sera élaboré en concertation avec le Bureau et mis à la disposition des participants sur le site Web de la CEE<sup>4</sup>.

#### **Point 4. Examen des travaux menés depuis la troisième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 3 et 4 décembre 2019**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information ou décision (approuver/réviser/refuser)</i>
Projet de méthode d'évaluation des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population au regard des objectifs de développement durable	ECE/CECI/WP/PPP/2020/3/Rev.1	Décision
Lignes directrices relatives aux projets de valorisation énergétique des déchets réalisés dans le cadre de partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population dans l'optique de la transition vers l'économie circulaire	ECE/CECI/WP/PPP/2020/5	Décision

5. Le Groupe de travail examinera les travaux relatifs aux partenariats public-privé menés depuis sa dernière session, en décembre 2019, en ce qui concerne :

a) Les documents d'orientation : normes, lignes directrices, principes directeurs, déclarations et recommandations internationaux relatifs aux partenariats public-privé ;

b) La mise en œuvre : activités de renforcement des capacités et services consultatifs.

#### **A. Documents d'orientation : normes, lignes directrices, principes directeurs, déclarations et recommandations internationaux relatifs aux partenariats public-privé**

6. Les documents suivants sont présentés au Groupe de travail pour examen et approbation.

<sup>4</sup> Le programme sera disponible à l'adresse suivante : <https://www.unecce.org/ppp/wpppp4.html>.

Il appartiendra au Groupe de travail de décider s'il veut ou non approuver les documents suivants :

a) Projet de méthode d'évaluation des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population au regard des objectifs de développement durable ;

b) Lignes directrices relatives aux projets de valorisation énergétique des déchets réalisés dans le cadre de partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population dans l'optique de la transition vers l'économie circulaire.

7. Le secrétariat informera le Groupe de travail de l'état d'avancement des projets de normes et de guides des meilleures pratiques à différents stades de leur élaboration.

#### **B. Mise en œuvre : activités de renforcement des capacités et services consultatifs**

8. Le Groupe de travail examinera les activités de renforcement des capacités menées et les services consultatifs fournis depuis la dernière session. Il s'intéressera également aux activités conduites par les centres d'excellence spécialisés, y compris aux informations concernant la réunion de coordination que ces centres ont organisée à La Nouvelle-Orléans et les réunions tenues en ligne depuis la dernière session.

9. Les membres du Groupe de travail pourront dresser le bilan des travaux sur les partenariats public-privé déjà achevés et examiner les moyens de les promouvoir et de les faire connaître comme il se doit.

10. Les membres du Groupe de travail auront l'occasion d'échanger leurs données d'expérience sur la manière dont l'approche fondée sur les partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population peut aider la société à mieux faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à reconstruire en mieux. Sous les auspices des centres d'excellence spécialisés affiliés à la CEE, des lignes directrices relatives à la résilience des partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population dans le contexte de la pandémie de COVID-19 sont en cours d'élaboration à l'intention des États membres.

### **Point 5. Plan d'activités pour 2020-2021**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>	<i>Pour information</i>
Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa troisième session	ECE/CECI/WP/PPP/2019/2	Information
Plan d'activités intersessions pour 2020-2021	ECE/CECI/2020/INF.2	Information

11. Le Groupe de travail examinera les propositions de travaux à mener pour le reste de l'année 2020 et en 2021, conformément au plan d'activités intersessions pour 2020-2021 adopté par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2020/INF.2).

12. Le Groupe de travail pourra prendre connaissance des propositions de nouvelles normes à élaborer dans les domaines où il est investi d'un mandat en rapport avec les objectifs de développement durable<sup>5</sup>. La prise en compte de ces nouvelles propositions sera fonction de l'intérêt manifesté par les experts membres des équipes de projet et des ressources disponibles.

<sup>5</sup> La liste des domaines approuvés sur lesquels porteront les normes figure dans le document ECE/CECI/WP/PPP/2017/2. Se reporter également à la Conclusion 2018 – 5.3 du document ECE/CECI/WP/PPP/2018/2.

13. Les participants sont invités à indiquer si des États membres ou d'autres parties prenantes souhaiteraient soit bénéficier d'activités de renforcement des capacités dans les domaines de travail prioritaires du Groupe de travail, soit assurer de telles activités ou les accueillir. Les demandes d'activités de renforcement des capacités et de services consultatifs soumises par les États membres seront examinées à la lumière des capacités et des ressources extrabudgétaires disponibles.

14. Les participants sont également invités à faire savoir si des États membres et d'autres parties prenantes souhaiteraient fournir un appui extrabudgétaire aux travaux de la CEE en matière de partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population (fonds ou contributions en nature, notamment organisation de séminaires ou création de réseaux).

## **Point 6. Questions diverses**

### **Dates de la prochaine session**

15. Le secrétariat propose d'organiser la cinquième session du Groupe de travail à Genève, au dernier trimestre de 2021, sous réserve de disposer de salles de conférence au Palais des Nations. Le Groupe de travail arrêtera les dates de la prochaine session.

## **Point 7. Adoption du rapport sur la quatrième session**

16. Le Groupe de travail adoptera le rapport sur sa quatrième session.

## **III. Calendrier provisoire**

<i>Horaires</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020</b>	
10 heures-midi	Point 1. Adoption de l'ordre du jour
	Point 2. Élection du Bureau
	Point 3. Débat d'orientation
<b>Mercredi 2 décembre 2020</b>	
10 heures-midi	Point 4. Examen des travaux menés depuis la troisième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 3 et 4 décembre 2019
	Point 5. Plan d'activités pour 2020-2021
	Point 6. Questions diverses
	Point 7. Adoption du rapport sur la quatrième session